



## COMMUNICATION SERVICE EAC VILLE DE ROQUEVAIRE

Chers parents

Un nouveau décret du 27 janvier modifie, une nouvelle fois, le protocole sanitaire à respecter au sein des cantines scolaires **pour les écoles élémentaires uniquement**.

Deux nouveaux éléments sont imposés : "En l'absence de port du masque, la distanciation physique est portée à **deux mètres**" et « un regroupement ne peut excéder **4 personnes** ».

Ce protocole renforcé est actuellement déjà appliqué.

Devant l'urgence de la situation et la nécessité de pouvoir nous coordonner avec notre prestataire en restauration, le jeudi 04 et le vendredi 05 février, tous les enfants se verront proposés un pique-nique servi dans les lieux de restauration habituels et dans des salles annexes afin d'éviter le brassage et conserver la distanciation réglementaire.

**A compter de lundi 08 février**, nous procéderons à une alternance d'un jour sur deux pour la consommation d'un repas chaud ou d'un repas froid. Lorsque les enfants de certaines unités prendront leurs repas chauds à la cantine, l'autre partie sera installée dans des locaux municipaux à proximité avec un repas froid. Le jour suivant, nous procéderons à une rotation des groupes.

Concernant la distribution de l'eau afin d'éviter de trop nombreuses manipulations et l'utilisation excessive de gobelets jetables ou bouteilles en plastique, nous vous demandons de **bien vouloir fournir une gourde d'eau à votre enfant**.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour maintenir le service de restauration dans nos écoles malgré les nombreuses mesures obligatoires.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

Le chef de service EAC  
HUYGHE Yannick